

Politiques rizicoles dans le contexte du partenariat public-privé dans la Ville de Kinshasa: Regard sur le Projet d'Intensification Rizicole de Kingabwa

[Rice policies in the context of public-private partnership in the City of Kinshasa: A look at the Kingabwa Rice Intensification Project]

Didier Oswes A-Mwak

Doctorant en Sciences Politiques et Administratives, Université de Kinshasa, RD Congo

Copyright © 2020 ISSR Journals. This is an open access article distributed under the *Creative Commons Attribution License*, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

ABSTRACT: There is little in DR Congo, the implementation of public policies was considered as the prerogative of the Public. However, since the advent of political regionalism, the Provinces have been called upon to design and implement public policies for the well-being of all. It is in this context that there is a partnership between the Public and the private. This partnership is, here, illustrated by the Kingabwa Rice Intensification Project which is the work of the office of Support and Assistance for Development Initiatives.

KEYWORDS: Rice policies, public-private partnership, project, constraint, authorities.

RESUME: Il y a peu en RD Congo, la mise en œuvre des politiques publiques était considérée comme l'apanage du Public. Cependant, depuis l'avènement du régionalisme politique, les Provinces sont appelées à concevoir et à mettre en œuvre des politiques publiques pour le bien-être de tous. C'est dans ce contexte qu'il y a eu un partenariat entre le Gouvernant et le Gouverné. Ce partenariat est, ici, illustré par le Projet d'Intensification Rizicole de Kingabwa qui est l'œuvre du Bureau d'Appui et d'Assistance aux Initiatives de Développement (BATIDE).

MOTS-CLEFS: Politique rizicole, partenariat public-privé, projet, contrainte, pouvoirs publics.

1 INTRODUCTION

Bien que disposant de larges étendues de terres arables et d'un climat généreux, la République Démocratique du Congo continue à importer des produits alimentaires de base, y compris le riz, pour nourrir ses populations, alors qu'elle fut un pays exportateur des produits alimentaires. La production de riz est passée de 430.000 tonnes de paddy en 1993 à 317.231 tonnes en 2010 [1].

Pour ainsi parvenir, la République Démocratique du Congo a élaboré des programmes et projets sur la relance du secteur agricole; notamment les cultures vivrières (maïs, riz, manioc, banane plantain, etc.). En ce qui concerne spécialement le riz, le gouvernement en a lancé une dizaine.

La Ville de Kinshasa, cette mégapole dont la population estimée entre 12 et 16 millions d'habitants, est le premier grand centre de consommation des produits agricoles et agro-alimentaires de la République Démocratique du Congo. Dans beaucoup de rapports et études scientifiques, il est indiqué que le riz entre, de plus en plus, dans les habitudes alimentaires des populations de la République Démocratique du Congo, en général, et de Kinshasa, en particulier, et est devenu le troisième

produit alimentaire le plus consommé derrière la farine de manioc et le maïs. Cette importance de plus en plus grandissante du riz dans la sécurité alimentaire intéresse davantage les organismes œuvrant dans le secteur de développement.

C'est dans le cadre du partenariat public-privé que le Bureau d'Appui et d'Assistance aux Initiatives de Développement (BATIDE), une Association Sans But Lucratif, va concevoir le Projet d'Intensification Rizicole de Kingabwa (PIRK) que les organismes comme l'Agence américaine pour le développement international (USAID) et la Brasserie, Limonaderie et Malterie (BRALIMA) [2] vont financer à Kingabwa dans la Ville de Kinshasa. Ce projet est conçu pour améliorer l'aménagement du périmètre rizicole, renforcer les capacités des paysans par la formation et garantir un débouché pour les producteurs de riz en vue de l'amélioration de leurs conditions socio-économiques.

Ainsi, dans cette réflexion, la préoccupation primordiale est d'analyser minutieusement le bien-fondé, l'impact et les contraintes du PIRK, à travers une enquête menée principalement auprès de quelques riziculteurs de Ngwele à Kingabwa.

De cette façon, l'architecture de la présente réflexion est assise sur trois points en dehors de la présente introduction et de la conclusion. En effet, le premier aborde le cadre conceptuel, le deuxième présente le PIRK et le troisième analyse les résultats y relatifs.

2 LE CADRE CONCEPTUEL

Dans ce point, nous nous focalisons sur l'éclairage de deux principaux concepts, sans lesquels le lecteur pourrait avoir des lacunes pour comprendre la présente réflexion. Il s'agit de politique publique et de partenariat public-privé.

2.1 LA POLITIQUE PUBLIQUE

C'est à partir du milieu du XIX^{ème} siècle que l'on observe la mise en place de politiques publiques dans la forme que l'on connaît aujourd'hui. Deux points doivent être soulignés ici [3]:

1. Dans les pays où le phénomène est le plus précoce (en Europe, il s'agit de la France et de l'Angleterre), c'est d'abord pour lutter contre les effets du marché que vont être mises en place les premières politiques publiques ...;
2. Ces politiques sont marquées avant tout par leur caractère sectoriel. Chaque politique publique se constitue comme un secteur d'intervention correspondant à un découpage spécifique de la société pour en faire un objet d'action publique. Parfois, le secteur préexiste à la politique. Il apparaît alors comme une structuration verticale de rôles sociaux (en général professionnels) qui définit ses règles de fonctionnement, de sélection des élites, d'élaboration de normes et de valeurs spécifiques, de fixation de ses frontières,...

Mais, dans tous les cas, l'objet des politiques publiques est de gérer les déséquilibres provenant de la sectorisation et donc de la complexification des sociétés modernes ... [4]

De cette façon, J. DEISS et D. MEUWLY définissent la politique comme étant l'art de gouverner les sociétés humaines. Il s'agit de mettre en œuvre les moyens adéquats en vue d'atteindre des objectifs précis [5].

G. MASSARD définit les politiques publiques comme l'action des autorités publiques s'appuyant sur un programme d'action gouvernementale dans un secteur de la société ou dans un espace géographique: la santé, la sécurité. L'auteur les définit encore comme tout ce que le gouvernement décide de faire ou de ne pas faire. A cet effet, deux conclusions s'imposent: d'une part, les politiques publiques s'ancrent définitivement dans ce que les Anglo-Saxons appellent « policy », c'est-à-dire l'action des gouvernants élus et de l'administration, par contraste avec ce que ces mêmes anglo-saxons notamment « politics », à savoir la phase de la compétition politique en vue de la conquête du pouvoir; d'autre part, selon cette définition, les politiques publiques sont donc assimilées aux seules actions des autorités publiques [6].

Par ailleurs, on s'entend pour dire qu'une politique publique expose les orientations et les objectifs privilégiés par un gouvernement ou une collectivité sur une question d'intérêt public (santé, éducation, environnement, emploi, égalité des sexes, etc.). Les politiques publiques peuvent ainsi être explicites et/ou implicites. On dira d'une politique qu'elle est explicite lorsqu'elle est clairement énoncée par un gouvernement grâce à la publication d'un document officiel, par exemple. À l'inverse, une politique publique peut être qualifiée d'implicite lorsqu'elle est exprimée de façon indirecte et sous-entendue par le biais de certaines mesures ou activités. Mentionnons toutefois que, même dans le cadre de politiques publiques explicites, certaines orientations d'un gouvernement peuvent être véhiculées implicitement par l'entremise de mesures dont les objectifs ou les incidences ne sont pas publiquement déclarés.

Révétons, de ce fait, que dans les sociétés contemporaines, les politiques publiques sont omniprésentes. Elles sont relatives aux politiques de l'emploi, à la réforme de l'assurance-chômage, à la réforme des retraites, aux mesures de protection de

l'environnement, etc. Mais, quel contenu attribué à ce concept ? P. MULLER et Y. SUREL indiquent que les politiques publiques constituent en effet désormais un niveau d'interprétation spécifique de l'activité politique [7].

Par ailleurs, notons qu'on aurait tort de penser que l'analyse des politiques publiques constitue pour autant un ensemble de recherches homogène et unifié. Cela est inévitable: le réel est appréhendé à partir de perceptions, de théories et de modèles différents.

Ainsi, pour présenter les divers courants et approches théoriques de l'analyse des politiques publiques, nous nous sommes appuyé sur la typologie proposée par P. KNOEPFEL, C. LARRUE et F. VARONE [8]. Ceux-ci distinguent, en effet, trois grands courants dans l'analyse des politiques publiques:

1. L'analyse des politiques publiques centrée sur les théories de l'Etat: les politiques publiques non pas pour elles-mêmes, mais comme un moyen de comprendre la place du secteur public au sein de la société et son évolution dans le temps, ce qui conduit à introduire l'analyse « du politique » dans l'analyse empirique de l'action et des organisations publiques et à centrer l'analyse sur cette interface;
2. L'explication du fonctionnement de l'action publique: ce deuxième courant est centré sur l'explication du fonctionnement de l'action publique caractérisé par une volonté de comprendre la complexité des processus de décision publique, par un découpage en différentes variables de l'objet d'analyse. On trouve un prolongement de cette approche dans le management public et l'aide à la décision, toutefois elle s'en distingue fortement par son absence d'opérationnalité directe;
3. L'évaluation des effets de l'action publique: l'évaluation cherche ainsi à identifier d'éventuels décalages entre la programmation législative et la réalité de l'exécution, à les expliquer et à proposer des mesures pour pallier les déficits de mise en œuvre ou les lacunes dans la conception même de la politique publique.

Eu égard à ce qui précède, il sied de souligner que chaque approche a des avantages et quelques inconvénients qu'on peut bien pallier. Mais, dans une logique évaluative d'une politique publique dans le contexte de partenariat public-privé, il sied d'opter pour l'approche liée à l'évaluation des effets de l'action publique. En clair, la réflexion que nous menons essaie de relever les explications sur les résultats du secteur agricole avec le Projet d'Intensification Rizicole de Kingabwa, étant donné que les politiques publiques, en général, ont des effets qui sont soit directs (qui touchent directement les populations), soit indirects (qui ne concernent pas directement les populations et les effets peuvent être ressentis au deuxième voire troisième degré) et que toute politique publique doit être évaluée pour une nouvelle orientation et de nouvelles perspectives.

2.2 LE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ

La collaboration entre le secteur public et le secteur privé date de 1880. Le label actuel Partenariat Public-Privé serait apparu aux Etats-Unis dans les années 60 à travers une politique de revitalisation des infrastructures urbaines. Oublié, semble-t-il, lors de la décennie 1980 où l'idéologie dominante réclame la privatisation et un Etat creux, il revient en force au début des années 90, préconisé par l'école du Nouveau Management Public [9].

G. ATSHWEL-OKEL MUNTUNGI laisse savoir que le Partenariat Public-Privé est une entente contractuelle entre des partenaires et stipule les résultats à atteindre pour améliorer la prestation de services publics. Cette entente établit un partage réel des responsabilités, des investissements, des risques et des bénéfices de manière à procurer des avantages mutuels qui favorisent l'atteinte des résultats [10].

Pour OSBORNE et GAEBLER, les partenariats publics-privés sont l'un des sept mécanismes privilégiés de réingénierie des gouvernements, avec la privatisation, la contractualisation, la décentralisation, la rémunération au rendement, le management par résultats et l'orientation client. A partir des travaux de PONGSIRI (2002), SAVAS (2000), TANG (1987) et NIOCHE (1991), quatre principaux éléments interdépendants sont recensés pour expliquer la montée en puissance actuelle des partenariats publics-privés: persistance de la fragilité des finances publiques, frustration grandissante des citoyens vis-à-vis de la qualité des services publics, retour en force ces dernières années d'une logique libérale réclamant le recours à des mécanismes de marché pour la fourniture de service et propension des gouvernements à imiter en adoptant les partenariats publics-privés des expériences étrangères jugées positives [11].

La participation du secteur privé peut prendre plusieurs formes, regroupées en deux principales approches [12]: la privatisation ou la cession totale des actifs et la gestion déléguée par contrat.

La privatisation ou la cession totale des actifs apparait comme une dépossession radicale du pouvoir de la collectivité territoriale au bénéfice du marché. Elle reste pourtant fortement recommandée par l'ingénierie techno-financière anglo-saxonne. Cependant, cela ne veut pas dire que la privatisation est une pratique à éviter.

La gestion déléguée par contrat est un modèle dominant de l'ouverture au privé, offrant une large palette de solutions et permettant une grande souplesse d'adoption aux contextes nationaux particuliers. La gestion déléguée regroupe la concession, le contrat de gestion, le contrat de service et l'affermage.

3 LES RESULTATS DU PROJET D'INTENSIFICATION RIZICOLE DE KINGABWA

3.1 BRÈVE PRÉSENTATION DU PIRK

Le Projet d'Intensification Rizicole de Kingabwa (PIRK) avait pour but de développer une chaîne d'approvisionnement stable en riz de qualité élevée en République Démocratique du Congo et permettre à l'agro-industrie locale de remplacer le riz importé par le riz produit localement.

Lancé en novembre 2011 à Kinshasa et financé concurremment par l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID), la BRALIMA et la Coopérative Européenne pour le Développement Agricole (EUCORD), le Projet d'Intensification Rizicole de Kingabwa avait comme objectifs spécifiques [13]:

- Développer la zone exploitée par les infrastructures et l'amélioration de l'utilisation des terres impliquant la restauration de la digue principale, la construction des canaux de drainage primaire et secondaire, et la réhabilitation de la route d'accès principal (cible: 700ha sous gestion améliorée);
- Former les membres de l'association des paysans riziculteurs de kingabwa (aprking) et autres associations dans le but d'accéder aux marchés, aux services et aux financements qui améliorent la capacité des producteurs à fournir le riz de qualité et de quantité augmentées;
- Augmenter les rendements de riz des agriculteurs bénéficiaires;
- Aider les groupes producteurs fiables:
 - À entrer, à plus long terme, en partenariat avec l'industrie agro-alimentaire et les commerçants alimentaires;
 - À vendre ensemble dans le but de coordonner des livraisons, de la collecte après récolte à la transformation et au stockage et multiplier les variétés améliorées de riz pour les prochaines saisons.

Selon le ministère provincial à l'agriculture, Kinshasa a besoin annuellement de 50.000 tonnes de riz blanc pour la consommation domestique et industrielle. A ce jour, la production locale avoisine à peine les 2.000 tonnes de paddy, soit un déficit presque de 100% qui est comblé par les importations [14]. Signalons que le site de Kingabwa dans lequel s'est déroulé le PIRK, c'est un chantier agricole subdivisé en trois zones [15], à savoir:

- Kingabwa 1, limité au Nord-Est par la rivière N'djili et à l'Ouest par la cité (les habitations);
- Kingabwa 2, limité au Nord-Est par la rivière N'djili et le fleuve Congo, et à l'Ouest par Kingabwa 3 et le fleuve Congo;
- Kingabwa 3, limité au Nord-Est par la deuxième zone et le fleuve Congo et à l'Ouest par la cité urbaine, il est traversé par la rivière Kumataba qui se disperse dans le site.

3.2 LES RÉSULTATS DU PIRK

3.2.1 LA MÉTHODOLOGIE

Dans le cadre de cette réflexion, l'enquête a été menée, d'abord, auprès des riziculteurs de Kingabwa en ce qui concerne la production; ensuite, auprès des vendeurs de riz dans quelques marchés de Kinshasa, à l'instar de: Liberté, Simba Zikida et Waya-way.

En effet, comme d'aucuns n'ignorent, le pool Malebo regorge 12 Associations de riziculteurs avoisinant 2.500 riziculteurs [16]. De ces 12 associations, 4 seulement sont très actives. Il s'agit de:

- APRKING: Association des Paysans Riziculteurs de Kingabwa;
- AMARKING: Association des Mamans Rizicultrices de Kingabwa;
- AREK: Association des Riziculteurs et Eleveurs de Kingabwa;
- GLARIA.

De ces quatre associations, notre dévolu a été jeté sur l'Association des Paysans Riziculteurs de Kingabwa, compte tenu de son assise administrative, de son ouverture à notre demande et de sa célérité. Clairement, il faut retenir que l'APRKING [17] a une permanence sur le site de Ngwele, le droit d'adhésion pour tout riziculteur est fixé à 5 USD et mensuellement, chaque membre verse 1 USD. A la fin de chaque campagne, 15 Kg de riz sont versés à l'Association.

Ainsi, de près de 300 membres effectifs que regorge l'APRKING, nous avons tiré un échantillon de 100 riziculteurs, en usant des us et coutumes de 1/3 utilisés de nos jours dans les recherches en sciences sociales.

L'échantillon étant tiré, nous avons recouru à deux autres types de techniques. Il s'agit de l'interview dirigée et du questionnaire. L'interview dirigée a été mise à profit auprès de quelques membres du bureau de l'APRKING; tandis que le questionnaire a été adressé aux riziculteurs trouvés sur place. Nous devons signaler que l'interview nous a été d'une grande importance car, les répondants nous éclairaient parfois et surtout des réponses données par des riziculteurs.

3.2.2 LES RESULTATS DU QUESTIONNAIRE PAR RAPPORT À LA PRODUCTION

3.2.2.1 LA PRÉSENTATION DU QUESTIONNAIRE

Outre les rubriques réservées à l'identification du riziculteur, le questionnaire comprenait d'autres rubriques réservées successivement:

- Au capital foncier pour dénicher la perception qu'ont les producteurs par rapport à la riziculture et pour découvrir le statut des producteurs vis-à-vis du terrain d'exploitation (propriétaire, locataire, héritier, ...);
- À la conduite des activités rizicoles et à l'approvisionnement pour nous rendre compte de l'appartenance des riziculteurs dans les associations, des matériels et des outils agricoles utilisés par les riziculteurs, de leur formation suivie et du type de la main d'œuvre utilisée;
- À la vente de la production pour déceler le processus de la formation de prix et les principaux clients;
- À l'affectation du revenu dégagé de la vente, c'est-à-dire à quoi sert l'argent reçu de la riziculture ?
- Aux contraintes rencontrées dans la production et dans la vente.

Les questions posées aux riziculteurs étaient plus fermées pour permettre la célérité et permettre aussi aux riziculteurs de s'occuper pleinement de leurs travaux champêtres. Ce qui nous avait poussé à utiliser l'interview pour compléter certaines informations recueillies.

3.2.2.2 L'IDENTIFICATION DES RIZICULTEURS

Tableau 1. Le profil des riziculteurs

RUBRIQUES	MODALITES	FREQUENCE	%
Sexe	Féminin	63	63%
	Masculin	37	37%
Total		100	100%
Tranche d'âge	>50 ans	52	52%
	41 – 49 ans	21	21%
	36 – 40 ans	13	13%
	30 – 35 ans	7	7%
	20 – 29 ans	7	7%
Total		100	100%
Etat-civil	Marié	61	61%
	Veuf (ve)	25	25%
	Célibataire	9	9%
	Divorcé	5	5%
Total		100	100%
Etudes faites	Non scolarisé	39	39%
	Primaire	26	26%
	Secondaire	22	22%
	Universitaire	13	13%
Province d'origine	Sankuru	9	9%
	Kasaï-Oriental	5	5%
	Equateur	17	17%
	Kwilu	23	23%
	Kwango	27	27%
	Kongo Central	19	19%
Taille de ménage	5 à 10 personnes	44	44%
	11 à 15 personnes	30	30%
	<5 personnes	26	26%
	>15 personnes	4	4%

Source: Conçu par nous-même, à partir des données de terrain.

3.2.2.3 LA PERCEPTION DE LA RIZICULTURE PAR LES PRODUCTEURS

Tableau 2. La perception de la riziculture

Appréhension	Fréquence	Pourcentage
Métier	72	72%
Moyen de survie	28	28%
Total	100	100%

Source: Conçu par nous-même, à partir des données de terrain.

Ce tableau indique que pour 72% d'enquêtés, la riziculture constitue leur métier de vie. Et, à 28%, les enquêteurs estiment que la riziculture n'est qu'un moyen de survie compte tenu de lourdes charges qui les attendent.

3.2.2.4 LE STATUT DES RIZICULTEURS VIS-A-VIS DU TERRAIN D'EXPLOITATION

Tableau 3. Le statut des riziculteurs

Statut	Fréquence	Pourcentage
Propriétaire	75	75%
Héritier	8	8%
Locataire	7	7%
Aide	10	10%
Autre	0	0%
Total	30	100%

Source: Conçu par nous-même, à partir des données de terrain.

De ce tableau, il se dégage que 75% enquêtés sont propriétaires de terrains qu'ils exploitent. Nous estimons qu'ils ne les sont pas légalement, parce que selon les informations recueillies auprès des autorités locales, les premiers occupants du site avaient bénéficié d'un don de la part du Gouvernement de l'époque (Zaïrois) et, chacun d'eux s'est ainsi approprié du terrain qui était mis à sa disposition par l'obtention des documents d'exploitation de la part des autorités locales. 10% ont déclaré qu'ils sont des aides, des journaliers; 8% ont confirmé qu'ils sont des héritiers et 7%, enfin, sont des locataires et payent mensuellement un montant fixé.

3.2.2.5 LA FORMATION SUIVIE

Tableau 4. La formation des riziculteurs

Formation suivie	Fréquence	Pourcentage
Oui	100	100%
Non	0	0%
Total	100	100%

Source: Conçu par nous-même, à partir des données de terrain.

De ce tableau, il se dégage que les 100% des enquêtés ont tant soit peu suivi la formation donnée dans le cadre du projet « PIRK », car celui-ci avait prévu quelques formations pour les riziculteurs. Dans le même ordre d'idées, il nous a été révélé que les services publics congolais ne procèdent plus à la formation des riziculteurs comme auparavant avec le Programme National du Riz (PNR) sous le régime du Président MOBUTU. Outre la formation de PIRK, les riziculteurs se contentent de leurs expériences respectives ou de leurs collègues.

3.2.2.6 LE TYPE DE LA MAIN D'ŒUVRE UTILISEE

Tableau 5. Le type de main d'œuvre

Type de main d'œuvre	Fréquence	Pourcentage
Salarié	73	73%
Non salarié	27	27%
Total	100	100%

Source: Conçu par nous-même, à partir des données de terrain.

Ce tableau montre que la part des riziculteurs utilisant la main d'œuvre salariée est plus importante (73%) par rapport à celle qui ne l'utilise pas (27%). L'utilisation de la main d'œuvre aide les riziculteurs à vite repiquer les plantilles pour éviter leur maturation en pépinière.

3.2.2.7 LA FORMATION DE PRIX

Tableau 6. Le mode de fixation de prix

Mode de fixation	Fréquence	Pourcentage
Prix du marché	45	45%
Prix fixé par les riziculteurs	27	27%
Saison	24	24%
Coût de production	2	2%
Selon le besoin	2	2%
Total	100	100%

Source: Conçu par nous-même, à partir des données de terrain.

Ce tableau montre qu'à 45% les riziculteurs tiennent compte du prix du marché pour vendre leur production. Ils déclarent bien agir en vue de couler rapidement leurs marchandises; 27% estiment que les prix sont fixés par eux-mêmes; 24% tiennent compte de la saison, c'est-à-dire de la rareté ou pas du produit sur le marché; 2% fixent le prix par rapport au coût de production, c'est-à-dire si la production n'a pas trop demandé, le prix est légèrement fixé en deçà des autres, vice-versa.

3.2.2.8 LES PRINCIPAUX CLIENTS

Tableau 7. Les principaux clients

Types de clients	Fréquence	Pourcentage
Commerçants grossistes	52	52%
Consommateurs	37	37%
Société brassicole (Bralima)	11	11%
Total	100	100%

Source: Conçu par nous-même, à partir des données de terrain.

Il se dégage de ce graphique que les principaux clients des riziculteurs sont des commerçants grossistes, suivis des consommateurs et de la société BRALIMA. Il nous a été relevé que la BRALIMA n'est pas un grand client du fait qu'elle possède ses structures d'achat du riz, lesquelles semblent défavorables pour les riziculteurs de Kingabwa. La quantité qu'elle achète est affectée à la consommation de ses agents. C'est pour cela que la deuxième phase du projet PIRK a, entre autres, pour objectif d'augmenter la production de riz pour que le riz de vente puisse être rabattu, c'est-à-dire produire deux fois l'an, au lieu d'une fois l'an comme cela se fait de nos jours.

3.2.2.9 L'AFFECTATION DU REVENU DÉGAGÉ DE LA VENTE

Tableau 8. L'affectation du revenu

Affectation	Fréquence	Pourcentage
Alimentation	24	24%
Payer les soins médicaux	22	22%
S'habiller	15	15%
Scolariser les enfants	21	21%
Payer le loyer	14	14%
Epargner	4	4%
Total	100	100%

Source: Conçu par nous-même, à partir des données de terrain.

Il ressort de cet histogramme que les riziculteurs affectent plus le revenu dégagé de la vente de leur production à l'alimentation (24%) et aux soins médicaux (22%). Cette situation est fréquente dans les pays pauvres tel que la RD-Congo, où

plus que le revenu est moindre, les dépenses pour l'alimentation deviennent de plus en plus importantes. Si l'on constate bien, les revenus ne permettent pas du tout aux riziculteurs d'épargner (4%) car, maigres sont-ils, ils sont directement affectés au manager, aux soins de santé et à la scolarisation.

3.2.2.10 LES CONTRAINTES RENCONTREES PAR LES PRODUCTEURS

3.2.2.10.1 LES CONTRAINTES DANS LA PRODUCTION DU RIZ

Tableau 9. Les contraintes dans la production

Difficultés	Fréquence	Pourcentage
Manque de financement	26	26%
Manque de machines appropriées	32	32%
Spoliation des espaces	17	17%
Les crus (inondations)	12	12%
Problèmes de santé	6	6%
Insectes	6	6%
Epines	1	1%
Total	100	100%

Source: Conçu par nous-même, à partir des données de terrain.

Cette rubrique nous renseigne que la plus grande difficulté à laquelle les riziculteurs sont confrontés dans leur métier est le manque de machines agricoles appropriées (32%). Il y a le manque de financement à 26% aussi longtemps qu'il peut permettre aux riziculteurs de s'approvisionner en semences de qualité performante pour accroître leur production. Le manque de tracteur est aussi une contrainte importante qui limite la production. Les riziculteurs déclarent que le tracteur peut résoudre le problème de laboure pour lequel ils consacrent trop d'effort car le sol est argileux et compact. Les crus du fleuve Congo, appelés généralement « Nzobolo » et de la rivière N'djili constituent aussi une difficulté majeure pour la majorité de riziculteurs qui exploitent près de leurs rives. Cette situation arrive en cas d'abondance des pluies qui occasionnent des grandes inondations. Il faut signaler encore les problèmes de santé, les épines et les insectes qui se pointent comme difficultés.

3.2.2.10.2 LES CONTRAINTES DANS LA VENTE DE LA PRODUCTION

Tableau 10. Les contraintes dans la vente de la production

Rubriques	Fréquence	Pourcentage
Non	83	83%
Oui	17	17%
Total	30	100%

Source: Conçu par nous-même, à partir des données de terrain.

Ce tableau indique que la grande majorité des riziculteurs (83%) n'ont pas de contraintes dans la vente de leur production. Ils déclarent que le riz qu'ils produisent n'est pas concurrencé par le riz importé. Seulement, il y a un problème de marketing, c'est-à-dire ceux qu'ils viennent acheter le riz produit au Pool Malebo, connaissent bien que le riz y est produit. En clair, les ministères de l'agriculture et du développement aux niveaux central et provincial sans oublier leurs services techniques respectifs, ne mettent pas en œuvre des stratégies marketing pour faire découvrir tant aux congolais qu'aux expatriés le bien fondé du Pool Malebo, au moment où le riz produit localement semble être plus préféré par les Congolais.

4 L'ANALYSE DES RÉSULTATS DU PIRK

Rappelons que le riz s'est installé dans les habitudes alimentaires de la production kinoise, en particulier, et congolaise, en général. Ceci s'explique notamment par la facilité qu'offre cette denrée à la conservation et à la préparation ainsi que par son

prix au consommateur inférieur par rapport à d'autres produits alimentaires de base. Mais, sa production semble être difficile, bien que le projet PIRK ait sous-tendu son éclosion.

De nos enquêtes, l'analyse est faite à trois niveaux, à savoir:

1. les paysans rizicoles;
2. le PIRK;
3. les pouvoirs publics.

4.1 PAR RAPPORT AUX PAYSANS RIZICULTEURS

Pour cette catégorie d'acteurs, il sied de dégager ce qui suit:

- La riziculture à Kinshasa restant encore non mécanisée, intéresse plus les femmes que les hommes;
- Ce sont les personnes de 50 ans et plus qui s'occupent de la riziculture, étant donné qu'elles n'ont rien à faire et que la riziculture constitue leur métier de refuge;
- Plusieurs riziculteurs sont des mariés car, pour eux, la riziculture constitue véritablement un métier. Donc, toute leur attention y est focalisée et que leur vie et leur survie en dépendent;
- Les Kwangolais et les Kwilois sont les riziculteurs majoritaires à cause de leur proximité par rapport à la ville de Kinshasa et étant que premiers occupants de la ville de Kinshasa;
- Plusieurs riziculteurs sont propriétaires des lopins de terres qu'ils exploitent;
- Occupant des terrains importants et soucieux d'une production accrue, les riziculteurs s'accompagnent d'autres personnes qui reçoivent des dus à la hauteur des travaux réalisés;
- Le prix de vente du riz est fixé en tenant compte des réalités du marché. Mais, les riziculteurs eux-mêmes fixent aussi le prix de vente par rapport aux moyens alloués dans la production;
- Les principaux clients du riz produit sont des commerçants grossistes, suivis des consommateurs eux-mêmes;
- Les riziculteurs sont butés au problème de spoliation de leurs espaces. Ce qui fait que le pool Malebo n'a plus ses périmètres d'antan.

4.2 PAR RAPPORT AU PROJET

Le PIRK qui s'étend sur deux phases, a constitué tant soit peu un projet de soulagement pour les riziculteurs de Ngwele. Le projet a permis aux riziculteurs d'augmenter légèrement leurs productions et leurs capacités intellectuelles par la mise en place des moniteurs agricoles.

Sur terrain, nous avons compris qu'outre le bâtiment construit dans le cadre du projet, la plupart des lopins de terres exploitées tout au long de la première phase du projet semblent être mal entretenus, étant donné que les riziculteurs suivent à la loupe le calendrier agricole connu.

Le PIRK n'a pas eu un impact très positif par le fait qu'il n'a pas permis aux riziculteurs de produire deux fois l'an et en grande quantité le riz car, annuellement le riz n'est produit qu'une seule fois l'an dans le pool Malebo.

Mais, nous devons souligner que les riziculteurs n'étaient plus recyclés depuis plusieurs années. C'est grâce au PIRK que la formation était donnée. Le Projet a permis l'encadrement effectif des riziculteurs. Il a aussi permis aux riziculteurs d'aplanir leurs terrains et de procéder à leurs drainages en vue d'obtenir des voies principales et secondaires, étant donné que les terrains rizicoles souvent attaqués par les eaux du fleuve Congo et de la rivière N'djili. Les semences étaient remises en grande quantité aux riziculteurs et ces derniers sont parvenus à avoir des semences améliorées.

En fait, le PIRK avait sa raison d'être, quoique qu'il n'a pas pu booster véritablement la riziculture à Ngwele/Kingabwa/Kinshasa.

4.3 PAR RAPPORT AUX POUVOIRS PUBLICS

Les services étatiques en la matière, entre autres le Programme National du Riz et le Ministère provincial (kinois) de l'agriculture ... ne se préoccupent pas de l'encadrement effectif des riziculteurs, et pourtant le riz, comme nous l'avons dit, est entré dans les habitudes de la plupart de Kinois et sert de produit de base dans la fabrication de plusieurs boissons.

Les services publics n'appuient pas les riziculteurs en intrants agricoles pour une production considérable et à l'échelle industrielle. Ce qui fait que les revenus obtenus par les riziculteurs sont principalement affectés à l'alimentation, aux soins médicaux et à la scolarisation des enfants. 4% des répondants ont confirmé épargner leurs maigres revenus. Pour cette catégorie des répondants, nous avons compris que la riziculture ne constitue pas un métier, mais c'est une passion. Ils ont leur job et la riziculture est un passe-temps.

Ce manque d'appui suscite plusieurs contraintes tant dans la production que dans la vente du riz à Kinshasa. Mais, les difficultés les plus cuisantes sont le manque des machines agricoles appropriées et le manque de financement. Il nous a été, en outre, signalé le problème de marketing car, les services étatiques en la matière ne s'occupent même pas de la promotion du riz produit localement, bien que nous ayons assisté à la campagne « Made in Congo ». Nous avons seulement constaté que l'attention des autorités politiques est accordée au maïs de Bukanga-Lonzo dont les résultats semblent moins fameux comme on l'attendait.

Au lieu de protéger les terrains rizicoles (agricoles), il est étonnant que les pouvoirs publics (des niveaux national et provincial) semblent encourager leur spoliation. Ce qui fait que les services publics n'ont pas le souci d'accorder des titres fonciers à ces lopins de terre pour leur protection.

Eu égard à ce qui précède, il peut se dégager que les politiques rizicoles à Kinshasa ne sont pas du tout au rendez-vous. L'autorité urbaine et ses services n'ont pas encore compris l'importance du riz, bien que Kinshasa dispose d'un ministère en la matière au moment où une bonne politique agricole garantit l'indépendance alimentaire envers l'extérieur et protège l'agriculture locale de la concurrence souvent déloyale des produits étrangers. Donc, la politique rizicole ne préoccupe pas du tout l'autorité urbaine. A en croire la grille des actions menées par le ministère provincial de l'agriculture, le PIRK est un projet exécuté dans le cadre du partenariat public/privé conçu par BATIDE, une ASBL pour soutenir la politique agricole de la ville de Kinshasa.

A notre avis, le gouvernement provincial de Kinshasa n'a pas encore conçu des politiques rizicoles qui puissent contribuer au développement socio-économique des Kinois. C'est en fonction des objectifs poursuivis que se jugent la cohérence et l'efficacité des mesures prises et à prendre. Les riziculteurs kinois se débrouillent tant soit peu pour obtenir des résultats qui ne cadrent pas toujours avec leurs attentes ou leurs aspirations. Les attentes étant grandes, mais les moyens mis en œuvre dans la production sont moins grands.

5 CONCLUSION

« *Les politiques rizicoles dans le contexte du partenariat public-privé dans la Ville de Kinshasa: regard sur le Projet d'Intensification Rizicole de Kingabwa* », tel est le sujet autour duquel cette étude s'est véritablement appesantie.

Tout au long de cette réflexion, notre ambition était de relever le bien-fondé, l'impact et les contraintes relatifs à un projet rizicole conçu et exécuté dans le contexte du partenariat public-privé; c'est-à-dire d'une part, il y a la Ville de Kinshasa, capitale de la RD Congo, une entité régionalisée dotée de la personnalité juridique et jouissant de l'autonomie administrative, financière, technique, ... et, d'autre part, le BATIDE, une association sans but lucratif.

Pensant que la Ville de Kinshasa devait tout faire pour appuyer ledit projet, étant donné qu'il constituait un des leviers du sous-secteur rizicole, nous nous sommes rendu compte que les objectifs du projet n'étaient pas atteints et beaucoup restait encore à faire car, le partenaire public (Ville de Kinshasa) devrait intervenir pour l'électrification du bâtiment ainsi que le raccordement en eau potable. Aussi, il faut noter que le gouvernement provincial de Kinshasa n'alloue pas un budget conséquent au secteur agricole, en général, et au sous-secteur rizicole, en particulier, par le simple fait que c'est le gouvernement central qui devrait se charger de ce secteur et que c'est lui qui dresse la politique nationale agricole. Bref, il est un fait que le gouvernement central accorde moins d'attention sur le secteur agricole kinois. Ce qui rend de plus en plus le gouvernement kinois démissionnaire de ses responsabilités.

Eu égard à ce qui précède, nous disons ici que le PIRK était un projet levier pour la Ville de Kinshasa, par le simple fait que le riz est entré dans les habitudes alimentaires des Kinois et que le gouvernement provincial ne saisissait pas encore rationnellement et efficacement ce fait. Ce projet n'a pas impacté à 100% comme ses objectifs étaient libellés. La grande

difficulté est à souligner du côté du partenaire Ville de Kinshasa qui n'a pas su capitaliser le projet sous examen et n'était pas non plus en mesure de remplir ses missions supra étalées. Le non-respect de la part du gouvernement provincial de Kinshasa s'est traduit en contraintes qui se sont associées avec celles présentées par les paysans riziculteurs.

REFERENCES

- [1] Ministère de l'Agriculture et Développement Rural, Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR), Décembre 2013, pp.11-14.
- [2] Lire Ministère de l'Agriculture, Projet d'Appui à la Réhabilitation et à la Relance du Secteur Agricole, 2011.
- [3] P. MULLER, Les politiques publiques, Ed. PUF, Paris, 2008, pp.6-8.
- [4] Idem, p.7.
- [5] J. DEISS et D. MEUWLY, Manuel d'économie politique, Tome I, Ed. Fragnières, Fribourg, 2002, p.7.
- [6] G. MASSARD, Politiques et action publiques, Ed. Armand Colin, Paris, 2003, p.21.
- [7] P. MULLER et Y. SUREL, L'analyse des politiques publiques, Ed. Montchrestien, Paris, 1998, p.27.
- [8] P. KNOEPFEL, F. LARRUE et C. VARONE cités par H. DRAELANTS et C. MAROY, « L'analyse des politiques publiques: un panorama », in Know et Pol in education and health sectors, Juin 2007, 28p.
- [9] M. KHELLADI et alii, « Vers un Nouveau Management Public dans le secteur de l'eau en Algérie par le recours au Partenariat Public-Privé (PPP) ».
- [10] G. ATSHWEL-OKEL MUNTUNGI, Le nouveau management public territorial pour un développement durable des « mini-Etats »: une nouvelle approche conventionnelle et partenariale, Thèse de Doctorat en SPA, UNIKIN, 2013-2014, inédite.
- [11] OSBORNE et GAEBLER cités par BELHOCINE et alii, « Les partenaires public – privé: une forme de coordination de l'intervention publique à maîtriser par les gestionnaires aujourd'hui », in Téléscope, 2005, p.3.
- [12] JACQUET et PIERRE, « Les partenariats public-privé: leçons d'expérience dans les pays en développement », in La lettre des économistes de l'Agence Française de Développement, n°21, décembre 2008.
- [13] Notre entretien avec le Coordonnateur de l'ONG BATIDE à Kinshasa, 2019.
- [14] Ministère de l'Agriculture, Projet d'Appui à la Réhabilitation et à la Relance du secteur agricole, 2011.
- [15] Lire Document technique du Bureau d'Appui et d'Assistance aux Initiatives de Développement (BATIDE), consulté à Kinshasa, le 21 Novembre 2016.
- [16] Informations recueillies lors de notre entretien avec Mr Gustave BUNU, Ingénieur Agronome et Président de l'APRKING en février 2019 sur le site rizicole de Kingabwa à Kinshasa.
- [17] Informations recueillies lors de notre entretien avec Mr Gustave BUNU, Ingénieur Agronome et Président de l'APRKING en février 2019 sur le site rizicole de Kingabwa à Kinshasa.